

2020/06

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 10/03/2020, il a de nouveau été convoqué le même jour par Monsieur Jean René LE GUEN, Président. Il s'est réuni vendredi 13 mars 2020 à 11h en mairie de Trémaouézan sous la présidence de Jean René LE GUEN. Madame Odette CASTEL, déléguée de la commune de Le Folgoët est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercices : 90

Etaient présents : Brasparts, Le-Folgoët, Trémaouézan

Pouvoirs : Saint-Urbain au Président

Absents excusés : Arzano, Cast, Guimaëc, Kernouës, Landrévarzec, Lannéanou, Locmélar, Loc-Eguiner, Plougar, Plougourvest, Taulé

Absents : Argol, Baye, Berrien, Bodilis, Bołazec, Botmeur, Botsorhel, Combrit-Sainte-Marine, Dirinon, Garlan, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Guengat, Guimiliau, Henvic, Ile-d'Ouessant, Ile-Tudy, Kerlaz, La-Forest-Landerneau, La-Martyre, Lampaul-Guimiliau, Landévennec, Landudec, Landunvez, Lannédern, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Le-Juch, Le Trévoux, Lennon, Locquénolé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Mellac, Mespaul, Névez, Pencran, Pleyber-Christ, Plomeur, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Ploudiry, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouezoch, Plouider, Plounéour-Ménez, Plounéventer, Plouvorn, Pluguffan, Pouldergat, Pouldreuzic, Querrien, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Sauveur, Sibiril, Sizun, Tournch, Tréflaouézan, Tréflévénez, Tréflez, Tréglonou, Tréméven, Trézilidé

Délibération 2020/06

Objet : Participation financière et tarif des prestations 2020

Participation financière des adhérents

L'étude de la simplification des tarifs de participation a été menée afin qu'elle soit plus juste, plus simple et plus réaliste.

Cette proposition a été validée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2019 suivant la délibération 2019/13, à titre provisoire, applicable au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé d'appliquer une cotisation forfaitaire et une tarification par strate d'habitants :

- Cotisation forfaitaire (communes et autres établissements publics) : **350 €**
- Tarification pour les communes :

de	à	Tarif
0 hab	100 hab	475,00 €
101 hab	200 hab	475,00 €
201 hab	500 hab	475,00 €
501 hab	1 000 hab	600,00 €
1 001 hab	1 500 hab	990,00 €
1 501 hab	2 000 hab	1 210,00 €
2 001 hab	2 500 hab	1 570,00 €
2 501 hab	5 000 hab	2070,00 €

- Tarification pour les autres établissements publics : **820 €**.

Tarif spécifique pour l'utilisation des seuls produits annexes

Dans le cadre du nouveau marché, JVS a proposé des produits annexes tels que la « gestion de la relation client » et « cimetière ».

Les termes du marché permettent au SIMIF de faire appel à d'autres fournisseurs proposant de meilleurs produits (ex. Cimetière) ou des produits n'existant pas au catalogue de JVS (ex : gestion de taxes de séjour).

Afin de permettre aux collectivités n'utilisant pas les solutions métier proposées par JVS de bénéficier de ces produits, il est proposé de créer un tarif spécifique. Les collectivités intéressées participeraient alors au développement de ces produits.

- Un nouveau tarif limitant la cotisation à la part forfaitaire soit 350 € est créé à titre expérimental.
-

Tarifs des prestations hors adhésion

Afin de pouvoir répondre aux demandes des collectivités non comprises dans l'adhésion, les tarifs 2019 sont reconduits.

- Intervention : 54 €/ heure
- Déplacement (forfait) : 17.25 €

Les collectivités adhérentes sollicitent de plus en plus souvent les techniciennes pour un accompagnement spécifique des agents en poste, soit pour réparer des erreurs, soit pour former les nouveaux agents dans un cadre beaucoup plus large que l'utilisation des logiciels métier.

Proposition de prestations 2020

	Montant
Forfait Frais de déplacement	17,25 €
Tarifcation à l'heure	
Création et paramétrage d'une nouvelle entité Multi-Facturation	54,00 €
Réinstallation des logiciels Horizon OnLine	54,00 €
Réinstallation du logiciel Cart@Cim	54,00 €
Paramétrage de Joker Chorus Pro en télémaintenance	54,00 €
Paramétrage de l'interface TDT en télémaintenance	54,00 €
Reprise des antérieurs de l'état de l'actif de la perception	54,00 €
Forfait	
Reprise d'une base de données HOL vers Hcloud - 8 h	432,00 €
Reprise d'une base de données de la concurrence vers Hcloud - 12 h	648,00 €
Forfait 3 h	
Aide à l'élaboration de dossiers spécifiques (assistance technique : régularisations des paies ...)	162,00 €
Formation "débutant" : Compta, Paies, Election, Etat-Civil (en collectivité)	162,00 €

Cette tarification est établie hors TVA car les adhérents du SIMIF constituent un « groupement de moyens » et que les tarifs sont fixés en fonction des coûts de fonctionnement de l'établissement.

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte

- Confirme la tarification 2020 telle que proposée de façon provisoire dans la délibération 2019-13
- Valide la tarification 2020 pour la participation financière des adhérents
- Crée un nouveau tarif pour les produits annexes réservés aux clients non utilisateurs des solutions métier.



Le Président
Jean-René LE GUEN

